

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement délégué (UE) n° 906/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dépenses d'intervention publique

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 255 du 28 août 2014)

Page 5, annexe I, partie I, point 2, dernier paragraphe:

au lieu de: «visés au point a)»

lire: «visés au point 1»

Page 5, annexe I, partie I, point 3, premier paragraphe:

au lieu de: «des dispositions du point b)»

lire: «des dispositions du point 2»

Page 5, annexe I, partie I, point 3, premier paragraphe:

au lieu de: «des dispositions du point a)»

lire: «des dispositions du point 1»
